

FICHE DE POSTE
RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES
NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE
SESSION 2020

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION

Intitulé du poste (F/H): Maître de Conférence des ENSA Champ disciplinaire : Sciences Humaines et Sociales pour l'Architecture (SHSA) Recrutement effectué au titre de : <ul style="list-style-type: none">- Mutation ou détachement / concours catégorie 1	Catégorie statutaire : A Corps : Maîtres de Conférences (MCF) Code corps : MAEA <i>Date de la prise de fonction : 01/09/2020</i>
---	---

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Nancy
Adresse administrative : 2 rue Bastien-Lepage / parvis Vacchini – BP 40435 – 54001 Nancy Cedex
Adresse géographique : 1 avenue Boffrand – 54000 Nancy

Missions et activités principales

L'ENSA Nancy recrute une enseignant(e) chercheur(e) ayant une compétence dans le domaine de la sociologie

Du fait de son inscription dans le champ disciplinaire Sciences Humaines et Sociales pour l'Architecture, le poste est susceptible de contribuer par ses activités à l'ensemble des domaines du cycle master, bien qu'il soit adossé au domaine Architecture Théorie Critique (ATC). Les activités de recherche qui lui sont liées relèvent de l'axe « Production et réception de l'architecture : cultures de l'habiter, pratiques professionnelles, approches théoriques et critiques dans des mondes en mutations » du Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine (LHAC).

Le domaine Architecture Théorie Critique doit offrir aux étudiants les ressources nécessaires au développement de leurs réflexions et de leurs pratiques de projet, à travers l'accès à un corpus de références large, à la fois propre aux fondements théoriques et critiques de l'architecture et ouvert aux disciplines qui lui sont fondamentalement et traditionnellement liées. Ces enseignements ainsi que leurs formes contribuent ensemble, dans leur diversité, à ce que les étudiants acquièrent les moyens conceptuels et méthodologiques nécessaires à l'explicitation de leurs positions et à la motivation de leurs choix dans leurs pratiques et recherches. Le domaine compte actuellement

une quinzaine d'enseignants.

Labellisé équipe d'accueil, le LHAC est intégré, au sein de l'Université de Lorraine, à l'École Doctorale « Humanités nouvelles - Fernand Braudel ». Il compte aujourd'hui une quarantaine de membres chercheurs, chercheurs-associés et doctorants, ainsi qu'un ingénieur de recherche. Il s'est doté d'un conseil et d'une publication - Les Cahiers du LHAC -, et développe ses activités de recherche selon trois axes :

- « Histoire de l'architecture contemporaine en France : théories et pratiques, œuvres, parcours, tendances, monographies d'édifices et d'architectes » ;
- « Ville, architecture, territoire, environnement : compositions, transformations et redéfinitions de la matérialité, des dispositifs et des usages » ;
- « Production et réception de l'architecture : cultures de l'habiter, pratiques professionnelles, approches théoriques et critiques dans des mondes en mutations ».

Les enseignements liés au poste se répartissent entre la licence et le master. La charge pédagogique est susceptible d'évoluer du fait de la restructuration en cours des pratiques pédagogiques, et en fonction des recrutements à venir et de la répartition d'éventuelles décharges. Le/la candidat.e devra intégrer l'approche par compétences que met actuellement en place l'équipe pédagogique de l'ENSA Nancy en vue de réformer le système d'évaluation des enseignements et plus globalement la maquette de l'ensemble du cursus.

Ses missions sont les suivantes :

Définir et assurer un projet

- **Pédagogique**

Charges d'enseignement

Licence – 1^o année et 3^o année – 59 heures équivalent TD

- L1 S1, Cours et TD d'introduction à la sociologie architecturale et urbaine – 47h équivalent TD

Cet enseignement vise à introduire des bases d'une approche sociologique appliquée aux environnements architecturaux et urbains. Cours, TD et évaluation.

- L3 S5, Semaine intensive de mémoire de licence - 12h équivalent TD

Cet enseignement porte sur la préparation du rapport d'étude qui constitue à l'ENSA Nancy une première expérience de rédaction de mémoire. Il dispense des éléments méthodologiques de base valorisables dans l'ensemble des disciplines.

Le/la candidat.e assurera la responsabilité de la coordination du mémoire de licence.

Master – 1^o et 2^o années – 228 heures équivalent TD

- M1 S7 – Introduction à la recherche – 30h CM (soit 50h équivalent TD).

- M1 S8 – Cours thématique - 28h CM (soit 47 heures équivalent TD).

Ce cours propose d'explorer une thématique de recherche en articulation avec le domaine ATC et en lien avec l'actualité des travaux menés dans le cadre du LHAC. Montage et animation du programme, cours et évaluation.

- M1 S8 – Encadrement collectif du mémoire de fin d'études – 28h TD

En parallèle des cours, cet enseignement accompagne la mise en place du travail de mémoire de fin d'études. Suivis, animation et évaluation.

- M2 S9 – Cours thématique – 28h CM (soit 47h équivalent TD)

Ce cours propose d'explorer une thématique de recherche en articulation avec le domaine ATC et en lien avec l'actualité des travaux menés dans le cadre du LHAC. Montage et animation du programme, cours et évaluation.

- M2 S9 – Participation à l'atelier pluridisciplinaire ATC – 14h TD

Le/la candidat.e mettra ses compétences au service de l'atelier Mutations intégré au domaine ATC, sous la forme de séquences de cours, d'accompagnement individuel ou collectif des étudiants dans la réalisation de leur projet. La spécificité de l'atelier tient à son organisation collégiale impliquant des enseignants des champs disciplinaires TPCAU, SHSA, ATR, autour de questions portant sur les grands changements environnementaux et sociétaux actuels. Suivis, animation et évaluation.

- M2 S10 – Participation au PFE pluridisciplinaire ATC – 14h TD

Le/la candidat.e mettra ses compétences au service du Projet de Fin d'Etudes Mutations intégré au domaine ATC, sous la forme de séquences de cours, d'accompagnement individuel ou collectif des étudiants dans la réalisation de leur projet. La spécificité de l'atelier tient à son organisation collégiale impliquant des enseignants des champs disciplinaires TPCA, SHSA, ATR, autour de questions portant sur les grands changements environnementaux et sociétaux actuels. Suivis, animation et évaluation.

- M2 S7-S9 – Participation aux ateliers des domaines AVT, AIE, AHP – 28h TD

Le/la candidat.e mettra ses compétences au service des ateliers du domaine Architecture, Ville et Territoire (AVT). En fonction des besoins, le/la candidate pourra être sollicité.e pour participer aux ateliers des domaines Architecture, Ingénierie et Environnement (AIE) et Architecture, Histoire et Patrimoine (AHP).

Master Santé – 33 h équivalent TD

- M1 S8 – Cours thématique - 20h CM (soit 33h équivalent TD)

Dans le cadre de la mise en place d'un cursus universitaire associant architecture et santé, le/la candidat.e assurera quelques heures de cours en fonction de ses compétences, en partenariat avec l'Université de Lorraine.

À cette charge d'enseignement, s'ajoutent la participation aux journées verticales et semaines intensives thématiques, le suivi des mémoires de master, des stages de licence et de Master, la participation à des jurys d'évaluation, la coordination pédagogique des enseignements assurés par année ou au sein du champ disciplinaire, ainsi que la participation aux actions de sensibilisation à l'architecture en milieu scolaire comprenant l'encadrement des étudiants.

- Scientifique

L'axe du LHAC intitulé « Production et réception de l'architecture : cultures de l'habiter, pratiques professionnelles, approches théoriques et critiques dans des mondes en mutations » constitue un nouvel axe créé au sein du laboratoire. Il consiste à regrouper des chercheurs issus de disciplines diverses – anthropologie, architecture, histoire, philosophie, sociologie – autour de champs de questionnements propres à la discipline. Il est orienté à la fois vers des questions liées à la production de l'architecture et à sa réception, à travers des approches théoriques et critiques, variées et complémentaires.

Le/la candidat.e mettra ses compétences spécifiques au service du laboratoire, en termes d'apports théoriques propres à la sociologie et d'enquêtes de terrain.

D'une manière plus générale, le/la candidat.e devra participer à la vie du laboratoire (conseil, séminaires, événements, publications, expertise et évaluation). Le/la candidat.e sera également amené.e à participer aux diverses actions menées par le laboratoire et ses membres en faveur de la recherche (formation des étudiants, formation des enseignants), ainsi qu'à l'encadrement de thèse sous la forme de co-direction. Par ailleurs, le/la candidat.e pourra solliciter auprès des instances ad hoc une décharge d'enseignement pour mener à bien ses travaux de recherche qu'ils lui soient propre ou qu'ils s'intègrent dans un dispositif collectif.

- Autres tâches

Le/la candidat.e s'engagera à participer aux différents conseils et comités structurant la vie de l'école et/ou aux groupes de travail qui leur sont liés. Il/elle s'engagera également à participer aux différents temps forts et autres événements liés au développement, au rayonnement et à la vie de l'école, notamment en présentant ses enseignements et ses travaux de recherche.

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées

Le/la candidat.e devra posséder une solide expérience pédagogique en matière d'enseignement de la sociologie, d'expériences de collaboration avec des enseignants de projet, et une pratique confirmée en matière de recherche.

Le/la candidat.e devra posséder une expérience d'enquête de terrain en sociologie.

Le/la candidat.e devra témoigner de sa capacité à construire et à renouveler un plan de cours, à organiser des travaux dirigés, à recourir à des stratégies pédagogiques variées, et notamment des modes d'évaluation adaptés.

Le/la candidat.e devra associer esprit d'ouverture et sens critique, être à l'écoute de ses collègues et des étudiants, et témoigner d'une capacité à travailler en équipe. Par ailleurs, il/elle devra faire preuve d'inventivité et être force de proposition, en associant rigueur et organisation.

Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Le/la candidat.e sera impliqué.e dans les activités du groupe Mutations. Il/elle mènera des recherches dans le cadre de l'axe de recherche du LHAC intitulé « Production et réception de l'architecture : cultures de l'habiter, pratiques professionnelles, approches théoriques et critiques dans des mondes en mutations ».

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du recrutement enrichi des spécificités du profil

Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :

Article 34

(...) La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées au 1° de l'article 31.

Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur une liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 31.

Article 31

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1° Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelle effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi

du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés ;

3° Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 susvisé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'École nationale supérieure d'architecture de Nancy (Architecture Nancy) est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère de la Culture et associée par convention à l'Université de Lorraine, un des plus grands établissements universitaires français qui totalise 65 000 étudiants. Elle délivre 6 diplômes : le DEEA, le DEA, la HMONP, 3 Master co-habilités ainsi que le doctorat en co-délivrance. L'école occupe une position privilégiée en centre ville au bord du canal et à quelques mètres de la place Stanislas et de la gare TGV. L'édifice qui l'abrite est une œuvre contemporaine de l'architecte suisse Livio Vacchini labellisée «architecture contemporaine remarquable».

L'école forme environ 700 étudiants aux métiers de l'architecture et de l'urbanisme sur le cursus LMD. Bénéficiant d'une assise scientifique, professionnelle et culturelle, l'école s'attache à proposer des enseignements et une recherche nourrissant l'architecture tant comme savoir que comme métiers. Elle développe une importante activité de recherche et d'innovation utiles au développement de la discipline de l'architecture tant dans le domaine théorique que dans les pratiques de constructions. Pour cela elle s'appuie sur ses deux laboratoires (CRAI et LHAC) et un réseau régional d'entreprises d'architecture innovantes où son équipe d'environ 40 enseignants-chercheurs développe leurs recherches.

Au croisement de l'art, des sciences et des techniques, l'école propose des cursus qui favorisent l'innovation pédagogique autour de l'enseignement du projet architectural. En application de la Stratégie nationale pour l'architecture, elle veille à l'articulation entre formation-recherche-métiers et le rapprochement des univers professionnels de l'architecture de la construction et du cadre de vie.

L'école mène une activité importante de valorisation et de médiation culturelle et scientifique notamment avec une offre importante de conférences, d'expositions, de voyages d'études et d'ateliers internationaux.

Contexte régional

Tirant parti de la création de la nouvelle région Grand Est, les 3 écoles d'architecture se sont fédérées autour de l'initiative Région architecture, stratégie faisant de l'architecture un vecteur privilégié d'identité culturelle régionale et de développement économique durable. Avec les organisations professionnelles et culturelles de l'architecture, elles ont rédigé un Livre Blanc, projet collectif destiné à favoriser l'innovation au service des usagers tout en développant des relais de croissance économique localisés. 41 propositions concrètes visent ainsi à agir ensemble au service des habitants de tous les territoires et à permettre l'émergence d'une filière d'excellence en architecture.

Plusieurs de ces propositions s'appuient sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture, notamment la promotion de la recherche et développement en agence d'architecture.

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

La recherche en architecture est le cœur du projet pédagogique voulu dès 1970 par Jean-Pierre Epron, fondateur de l'école. L'ambition d'enseigner, à Nancy, l'architecture comme savoir constitué et comme métier a

favorisé une importante activité de recherche qui a marqué historiquement le paysage national.

Aujourd'hui l'école dispose de deux laboratoires et d'un réseau d'agences d'architecture où ses équipes d'enseignants- chercheurs développent leurs recherches.

Le laboratoire MAP-CRAI (Centre de Recherche en Architecture et Ingénierie) est une des quatre équipes de l'UMR n°3495 (CNRS-MCC) MAP (Modélisation et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine). Il mène à une échelle internationale des travaux de recherche sur les approches numériques organisés autour de deux axes : les modèles et outils pour l'étude du bâti patrimonial, et les modèles et environnements numériques pour la conception-construction en architecture. Le laboratoire accueille les doctorants en « sciences de l'architecture » de l'école doctorale IAEM de l'Université de Lorraine et des stagiaires de Masters recherche et professionnel.

Le LHAC (Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine) travaille sur les théories et pratiques de l'architecture contemporaine en France, sur la composition, la transformation et la redéfinition des villes et territoires urbains et ruraux, sur les cultures professionnelles et constructives. Le laboratoire accueille des doctorants en « histoire de l'architecture » de l'école doctorale Fernand Braudel de l'Université de Lorraine.

Le projet stratégique de développement de l'établissement exprime l'ambition de porter un effort particulier sur le renforcement et le développement de la mission de recherche en s'adossant à un réseau de laboratoires et d'agences d'architecture innovantes dans la région. Ce programme porte sur la définition d'une stratégie de recherche à l'échelle de l'établissement et sur l'implication de l'ensemble des enseignants dans des activités de recherche. Pour ce faire l'école a mis en place un fonds de développement des initiatives de recherche (Fond Epron) et travaille avec l'Université de Lorraine à la mise en place du doctorat en architecture.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :
leonore.compain-faust@nancy.archi.fr / christine.chapet@nancy.archi.fr

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme demarches-simplifiees.fr et **aucune candidature ne sera traitée en dehors.**

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Nancy